

*Le logement—Loi*

où nous menons une vie tellement stressante et trépidante, il faudrait également tenir compte de l'esthétique. Les gens ont besoin de maisons, certes, mais il faut également qu'ils s'y sentent chez eux, à leur place.

**M. Nickerson:** Votre place n'est pas ici.

**M. Manly:** Pardon?

**M. Nickerson:** Je dis: votre place n'es pas ici.

**M. Manly:** Je préconise une politique de logement intelligente mais le gouvernement nous la refuse. Si le député est satisfait de la politique de logement du gouvernement, tant mieux pour lui.

La politique de logement doit permettre aux gens de vivre dans des maisons dont ils peuvent être fiers. Si les députés à ma droite ne sont pas d'accord, tant pis.

**M. Crosby:** Êtes-vous allé à Scarborough récemment?

**M. Manly:** Je crois qu'une politique de logement doit nous éviter l'uniformité désolante des zones urbaines.

**M. Crosby:** C'est bien cela. Cela décrit Scarborough.

**M. Manly:** Vous pouvez mentionner certaines banlieues de l'Ontario. Je pense à des banlieues du même genre en Colombie-Britannique qui auraient besoin d'une grande amélioration. Les styles de maison peuvent être différents d'une région à l'autre.

Enfin, monsieur l'Orateur, lorsqu'on planifie le logement, il faut tenir compte des aspects sociaux. Il ne faut pas prévoir isolément une série de logements, mais tenir compte des autres politiques du gouvernement sur le plan de l'énergie, du transport, des garderies, de l'éducation, des loisirs et de la culture, par exemple. Il faut tenir compte de l'évolution de la vie familiale, de l'emploi et de l'âge des gens.

C'est dans ce contexte que je voudrais souligner certains problèmes concernant le logement des Indiens et autres autochtones. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a délégué à la SCHL certaines de ses responsabilités à l'égard du logement des Indiens. Néanmoins, la SCHL n'a pas beaucoup aidé les Indiens à résoudre leurs difficultés. A cet égard, nous risquons d'oublier que certains Indiens se sont construits de jolies maisons dont ils sont très fiers. Quand nous disons que les conditions de logement des Indiens sont vraiment lamentables, cela ne veut pas dire que les Indiens vivent tous dans des taudis. Ce serait très injuste. Un grand nombre de maisons des réserves indiennes sont spacieuses et d'autres modestes mais attrayantes et bien tenues. D'autre part, un trop grand nombre de maisons indiennes sont mal chauffées, mal ventilées, manquent d'installations sanitaires et présentent des lacunes sur le plan de la sécurité.

Un sondage mené en 1980 par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur les conditions de vie des Indiens exposait en détail les principaux troubles de santé des Indiens. Voici quels étaient les résultats de cette étude:

● (2020)

Les principales causes de décès et de maladie chez les Indiens semblent être associées à des logements insalubres, à des conditions d'existence médiocres, à un style de vie rural.

Dans un rapport sur la santé des Indiens, le juge Tom Berger affirme la même chose:

La santé précaire des Indiens n'est pas attribuable à une cause uniquement pathogène. Les Indiens sont généralement pauvres. Ils vivent entassés dans leurs maisons. Le tiers au moins de leurs logements sont insalubres. Ils n'ont pas d'eau

potable, et les systèmes d'égout et de décharge sont insuffisants. La fréquence des maladies respiratoires chez les Indiens est aggravée, bien sûr, par l'absence de chauffage central dans un pays froid.

Dans une enquête menée il y a deux ans sur les logements dans une réserve près de ma circonscription, on a constaté qu'il existait encore des maisons de quatre ou cinq chambres à coucher dans lesquels s'entassaient de 16 à 18 personnes. En 1977, à l'échelle du Canada, 14,8 p. 100 des maisons occupées par des autochtones abritaient deux familles et 4 p. 100, trois familles ou plus. Voilà donc les conditions dans lesquelles vivent les Indiens. Quand nous avons des programmes de logement qui n'ont plus de composantes de main-d'œuvre, cela veut dire que notre politique de logement des Indiens n'est plus bonne du tout. Moins de la moitié des logements indiens au Canada étaient reliés à un système d'égout ou de conduite d'eau. En 1975, moins de 35 p. 100 des réserves indiennes avaient un service convenable de prévention des incendies. Tous ces facteurs, combinés à l'encombrement des maisons et à l'insuffisance du chauffage, expliquent pourquoi sept fois plus d'Indiens que de Canadiens en général meurent dans des incendies.

Quelque 11,000 maisons auraient dû être mises en chantier depuis un certain temps déjà et quelque 11,000 autres attendent d'être rénovées ou modernisées. A l'heure actuelle, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la SCHL doivent revoir en profondeur la question du logement des Indiens. Nous attendons qu'ils entreprennent cet examen, et les deux services gouvernementaux semblent avoir beaucoup de mal à se concerter et à formuler des propositions acceptables pour les Indiens, qu'on aura consultés.

L'aide accordée par la SCHL est utile pour certaines réserves, mais pour bien d'autres, elle est tout à fait insuffisante. En fait, elle crée une foule de nouveaux problèmes pour les Indiens. Ainsi, il est difficile à des assistés sociaux d'effectuer, par exemple, des paiements hypothécaires.

Un document de travail publié par le ministère le 28 octobre 1981 traite de certains de ces problèmes. Il y est dit:

Pour bien accéder au logement, les bandes doivent s'adresser au MAINC, à la SCHL, dans certains cas à la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration (CCEI), à des prêteurs approuvés, à leurs propres moyens, etc. Même quand les bandes quémament de l'argent de tous ces organismes, elles n'arrivent souvent pas à réunir tout ce qu'il leur faut pour le logement.

Presque invariablement, ces fonds de main-d'œuvre débloquent au mauvais moment de l'année pour la construction de maisons sur les réserves indiennes. Pis encore, les bandes ne savent souvent pas si les programmes qui ont des crédits pendant une année existeront encore l'année suivante. Par exemple, les fonds de main-d'œuvre assistant cette construction de maisons sur les réserves indiennes en 1977 étaient offerts par le programme Canada au travail de la CCEI. Ensuite par le programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) et latéralement par les projets canadiens de développement communautaire PCDC. Ce dernier programme de 1981-1982 n'a pas été annoncé avant la fin de l'été pour application en octobre. Les bandes n'ont pu s'organiser en conséquence, mais elles essaieront de prendre le plus d'argent possible à ce programme, malgré qu'il débloque au mauvais moment de l'année...

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a reconnu qu'il y a un arriéré de 11,000 maisons à construire mais il n'arrive pas à présenter des programmes qui fassent disparaître cet arriéré. Le rapport 1980-1981 du ministère expose ce qui suit:

L'objectif de logement dans les réserves est resté le même en 1980-1981 qu'en 1979-1980: 2,400 maisons nouvelles et 3,000 rénovations de bâtiments existants... Il reste un manque d'environ 11,000 logements dans les réserves et un arriéré de 11,000 logements ayant besoin de réparations.

L'arriéré de logements dans les réserves a augmenté constamment de 1963 à 1971. A partir de 1971, il est resté relativement stable du fait que l'objectif de